



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Betteraves : vigilance jaunisse maximale

Question écrite n° 16640

Texte de la question

Mme Katiana Levavasseur alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la perte de compétitivité annoncée de la filière de la betterave française en raison de la réglementation nationale restrictive concernant les produits phytosanitaires et du risque élevé de jaunisse pour l'année 2024. Alors que les conditions météo de ce début de printemps 2024 permettent enfin de démarrer les semis de betteraves dans plusieurs régions, la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) s'inquiète des prévisions de l'institut technique de la betterave et du plan national de recherche et innovation qui pointent un risque élevé de jaunisse cette année. Aussi, l'institut technique de la betterave recommande la mise en œuvre d'actions préventives, telle qu'une surveillance renforcée des parcelles de betteraves pour déclencher des traitements, si la situation l'exige. En effet, la filière betterave sucre demeure aujourd'hui encore sans solutions préventives pour lutter contre ce virus. Traumatisés par les ravages de la jaunisse en 2020, causée par le puceron vert (perte de 30 % de la production nationale et jusqu'à 70 % dans les régions les plus touchées) et l'interdiction brutale des néonicotinoïdes en enrobage de la semence par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en janvier 2023, les betteraviers redoutent dorénavant chaque campagne. Pourtant, le risque jaunisse n'est pas une fatalité : plusieurs molécules efficaces contre les pucerons sont autorisées par la réglementation européenne, mais interdites en France ! Les betteraviers français s'insurgent contre cette distorsion de concurrence qui sape leur compétitivité et les met en péril, ainsi que les usines et les emplois associés. C'est l'ensemble du tissu industriel de la betterave en France qui est menacé. D'autant que cette concurrence déloyale met également en danger toute la production de sucre, alors même que l'Union européenne en accentue démesurément les importations ! Mme la députée avait déjà alerté le Gouvernement sur la nécessité de supprimer cette inacceptable distorsion de concurrence qui frappe aussi les producteurs de fruits, de légumes, de semences et de plants de pomme de terre. Même M. le Premier ministre, dans son discours du 21 février 2024, a souligné qu'il fallait « éviter qu'un produit phytosanitaire soit interdit en France avant le reste de l'Union européenne, pour éviter les distorsions de concurrence ». C'est pourquoi elle appelle le Gouvernement à passer des paroles aux actes et lui demande de remédier à cette distorsion de concurrence pour les betteraviers et l'ensemble des agriculteurs français.

Données clés

Auteur : [Mme Katiana Levavasseur](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16640

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire \(Ministre déléguée\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2502

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)